CC du Castelrenaudais (Siren : 243700499)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Château-Renault
Arrondissement	Tours
Département	Indre-et-Loire
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	10/06/1996
Date d'effet	10/06/1996

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Jean-Pierre Gaschet

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	5 rue de Four Brulé
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	BP 54
Code postal - Ville	37110 CHATEAU RENAULT
Téléphone	02 47 29 57 40
Fax	02 47 29 57 06
Courriel	comcom.castelrenaudais@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	16 965

Densité moyenne	48,12

Périmètre

Nombre total de communes membres : 16

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
37	Autrèche (213700099)	419
37	Auzouer-en-Touraine (213700107)	2 203
37	Château-Renault (213700636)	5 163
37	Crotelles (213700925)	653
37	Dame-Marie-les-Bois (213700958)	338
37	La Ferrière (213701063)	302
37	Le Boulay (213700305)	781
37	Les Hermites (213701162)	597
37	Monthodon (213701550)	623
37	Morand (213701600)	346
37	Neuville-sur-Brenne (213701691)	884
37	Nouzilly (213701758)	1 322
37	Saint-Laurent-en-Gâtines (213702244)	970
37	Saint-Nicolas-des-Motets (213702293)	275
37	Saunay (213702400)	675
37	Villedômer (213702764)	1 414

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 15

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Autres énergies *Zone de développement éolien : * création d'une zone de développement éolien*
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif *Création du service d'assanissement non collectif (SPANC) : * contrôle des systèmes d'assainissement non collectif conformément à la réglementation en vigueur : - conception/implantation/réalisation/ - fonctionnement * entretien des systèmes d'assainissement non collectif * assistance aux communes membres en matière de gestion dans l'élimination - en situation dépuration équipée - des matières de vidanges issues de systèmes d'assainissement non collectifs*
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés *Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés : * collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés * création et gestion de déchetteries*
Développement et aménagement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique *Création, aménagement, viabilisation, commercialisation, extension, gestion, entretien des zones d'activités industrielles, artisanales, tertiaires, commerciales ou touristiques d'intérêt communautaire, y compris les acquisitions foncières : sont d'intérêt communautaire les zones suivantes et les zones futures à créer : ZA de Bec Sec à Auzouer-de-Touraine, ZA*

*les Pressaudières à St Laurent-en-Gâtines, ZA de la Paqueterie à Villedomer, ZA de la Rivonnerie à Autrèche, ZA du Parc indutriel Ouest à Château-Renault, ZA du Parc industriel Nord à Château-REnault ZA de l'Imbauderie à Crotelles Actions de développement économique dont notamment * construction, achat, vente ou location de locaux d'activités, d'ateliers-relais, de bâtiments accueil, * aides aux implantations d'entreprises dans le cadre des dispositions légales en vigueur, * acquisitions et ventes foncières destinées à favoriser l'implantation d'activités économiques, * actions de communication et de promotion pour mettre en valeur l'atrractivité du territoire, * aides aux projets financés par le recours au crédit bail dans le cadre des dispositions légales en vigueur, * actions de création et de maintien des structures commerciales de proximité d'intérêt communautaire, * mise en valeur par des opérations de requalification paysagères les zones d'activiés d'intérêt communautaire, * concourir à l'amélioration de la formation professionnelle, contractualiser des objectifs de développement de l'emploi et d'insertion professionnelle avec la Mission Locale pour l'emploi et le RILE d'Amboise, informer les jeunes sur les missions de la PAIO et de l'antenne de l'A.N.P.E. à Château-Renault*

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

Etudes, construction, gestion d'une piscine couverte intercommunale

- Activités péri-scolaires

*Politique en faveur de la petite enfance : Actions, services et équipements en faveur de la petite enfance : * construction, aménagement, entretien, gestion et animation des équipements existants ou à créer en matière de "multi-accueil" : crèches collectives et familiales, haltes garderies * l'aménagement, l'entreitien, la gestion et l'animation des Réseaux d'Assistantes Maternelles Intercommunaux.*

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

schéma de cohérence territoriale

- Schéma de secteur

schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

zones d'aménagement concerté (Z.A.C.) d'intérêt communautaire : sont d'intérêt communautaire toutes les ZAC à caractère économique

- Organisation des transports non urbains

*Transport : * organisation de circuits de transport non urbains : pour l'organisation des transports non urbains, cette compétence sera exercée dans la mesure où il existe une convention de second rang entre la Communauté de communes du Castelrenaudais et le Département, compétent en matière de transport, au terme de la loi du 16 janvier 2001*

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

*Voirie : * création, aménagement et entretient de la voirie d'intérêt communautaire La définition de la voirie communautaire et l'énumération de voies répondant à cette définition font l'objet de l'annexe 1 aux présent statuts*

Développement touristique

- Tourisme

*Tourisme : * soutien des actions d'intérêt communautaire*

Logement et habitat

- Politique du logement social

*Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées * élaboration, gestion et suivi d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) * opération programmée d'amélioration de l'habitat, * réalisation des logements locatifs sociaux dans le parc immobilier communautaire existant (à l'exclusion des bâtiments appartenant au domaine pbulic et des constructions neuves) : opération, acquisition-réhabilitation, sous maîtrise d'ouvrage communautaire ou HLM * participationaux opérations de réhabilitation menées par les offices d'HLM sur le parc immobilier privé non communal existant * dans le cadre de la contribution au maintien des commerces et des services de première nécessité, acquisition, réhabilitation et gestion des logements locatifs ou locatifs sociaux annexés (opérations mixtes) * construction, acquisition, réhabilitation et gestion des hébergements d'urgence * particifpation aux opérations de création de structures d'hébergement à destination des jeunes travailleurs sous maîtrise d'ouvrage des offices HLM.*

Autres
- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage *Gens du voyage : * acquisition, aménagement et gestion d'uneaire d'accueil des gens du voyage prévue au Schéma Départemental*
- Autres *Prestations de services : * La communauté de communes pourra effectuer, à titre accessoire, des prestations de service pour le compte de collectivités et d'établissements publics de coopération intercommunale dans le respect des règles de publicité et de mise en concurrence. Aménagemen rural Etudes relatives aux opérations coeur de village Elaboration d'une charte intercommunale de développement et d'aménagement afin d'engager une réflexion prospective sur la vitalité des communes rurales et sur les factuers de maintien de la population (logement locatif en centre bourg, vie scolaire, petit commerce...), d'engager des actions de préservation et de restauration des paysages pour garantir l'attractivité du cadre de vie et, assurer la cohérence des développements urbains des communes membres. Aides aux associations ayant pour objectif le maintien d'une activité cinématographique.*

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
37	SMITOM d'Amboise (253702963)	SM fermé	67 143
18	Touraine Cher Numérique (200041481)	SM ouvert	205 323
37	S Mixte du Pays Loire Touraine (253753032)	SM ouvert	115 450
37	SM des communautés de l'Amboisie, du Blérois, et du Castelrenaudais (253753149)	SM fermé	67 143

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)